

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
du 25/02/2022

Séance du 25 février 2022

Membres en exercice :
22

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq février à 9 h 00 en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis à REIMS-LA-BRULÉE sur convocation qui leur a été adressée par voie électronique le 21 février 2022 par Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, les membres du Comité Syndical d'ADEVA Pays Vitryat.

Sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Membres présents votant : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Membres représentés votant : Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Mickael JACQUEMIN par Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET par Daniel FONTAINE

Excusés votant : Olivier DELCOMBEL, Patrice TRIMBALET

Excusés non votant : Jean-Philippe FONS Sous-Préfet,

Absents votant : Michel BOULANT, Hugues GERARDIN, Olivier MALOU

Absents non votant : Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Thibaut DUCHÊNE, Franck LEROY, Martine LIZOLA, Florence LOISELET

Assistent : Annaïg CUNTIGH, Charles De COURSON, Laetitia De MIANVILLE, Pascal ERRE, François GSELL, Catherine LAMBERT, Isabelle LANIESSE, Sébastien MIRGODIN, Trecy NOIROT

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROYER

Le Président Daniel FONTAINE ouvre la séance et remercie M. Joël LAGNEAUX, Maire de la commune et son Conseil Municipal pour le prêt gracieux et l'installation de la salle permettant de tenir cette séance de comité syndical.

Monsieur Jean-Louis ROYER est nommé Secrétaire de séance. Il procède à l'appel des élus et du comité d'experts.

1. APPROBATION DU PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2021

✓ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 15 Décembre 2021.

2. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DELIB DE 2022 001

Le Président Fontaine rappelle que préalablement à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), l'exécutif du Syndicat Mixte doit transmettre un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) aux membres de l'assemblée délibérante. Les différents points d'activité qui vont être présentés sont évoqués dans le ROB 2021-2022 (document joint).

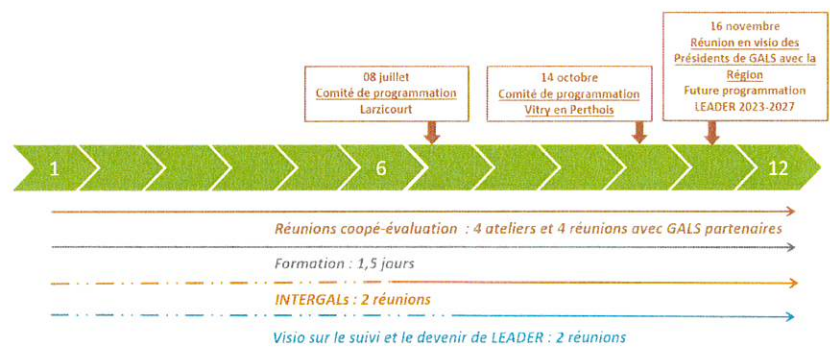
- **2.1 Rapport d'activités 2021 et Perspectives 2022**

- **2.1.1 CONTRACTUALISATION : LEADER 2014-2020/2022**

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 6 à 9)

La chargée de mission Leader, Mélanie LEPOLARD en congés de maternité, étant absente, mais dont le retour est prévu le 28/02/2022, le Président Daniel FONTAINE donne la parole à Annaïg CUNTIGH .

Le bilan 2021 de l'activité Leader fait état des informations suivantes :



Comité de programmation

Deux comités de programmation ont été organisés en présentiel. Lors du second, les membres du Comité ont pu visiter le Gîte St Nicolas terminé (à Vitry en Perthois), projet financé par le GAL.

Evaluation du programme Leader

Le travail sur l'évaluation du programme LEADER, en coopération avec d'autres GAL, débuté en 2020 s'est prolongé tout au long de l'année 2021. La chargée de mission a travaillé de concert avec ses homologues des GAL Brie et Champagne et Saint Dizier Der et Marne quant à l'élaboration d'une démarche d'évaluation commune du programme LEADER et du MAPA. Pour les aider dans cette entreprise, des ateliers Evaluation ont été organisés par la Région Grand-Est et Citoyens et Territoires en visioconférence. Le marché pour retenir le Bureau d'études sera lancé fin 2021-début 2022.

Webinaires

La chargée de mission a suivi des visioconférences organisées par l'ANPP ou Leader France sur le devenir des fonds européens avec notamment des informations quant à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027, les années de transition 2021-2022...

Communication

Afin d'améliorer encore la communication du GAL et de mieux appréhender les réseaux sociaux, Mélanie LEPOLARD a suivi une formation à l'initiative de Réseau Rural Grand Est : « comment filmer avec son smartphone ».

Future programmation Leader 2023-2027

Dans le cadre de la préparation de la programmation LEADER 2023-2027, la Région Grand Est a lancé début décembre 2021 un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) en vue d'identifier les territoires souhaitant porter une stratégie de développement local conforme aux priorités exposées par la Commission européenne.

Le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat étant territoire éligible, a transmis le 10/01/2022 une fiche d'intention de candidature en vue d'un dépôt de demande de soutien préparatoire.

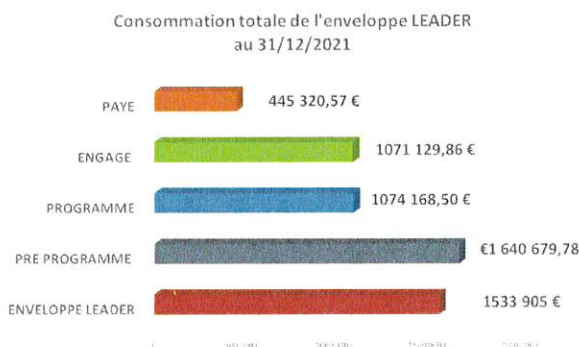
Absence de la Chargée de Mission Leader

Mélanie LEPOLARD a été absente pour congé de maternité du 23/10/2021 au 11/02/2022. Le choix a été fait de ne pas la remplacer, la gestionnaire Leader assurant l'intérim sur la complétude des dossiers en cours et la constitution des dossiers de demandes de paiement.

Les indicateurs de suivi de l'année se résument de la façon suivante :



Le bilan chiffré fait apparaître la situation suivante :



Madame CUNTIGH rappelle qu'en cours d'année 2021 et sur décision du Président de la REGION, il a décidé de doter tous les GALs Champardenais de crédits supplémentaires sur la période 2021-2022 afin de maintenir l'ingénierie territoriale dédiée à Leader et ainsi soutenir et conforter les dynamiques existantes sur les territoires. Une enveloppe complémentaire de 347 105,00 € a donc été attribuée au GAL Pays Vitryat portant l'enveloppe totale à 1 533 905,00 €, l'enveloppe initiale était de 1 186 000,00 €.

A la date du 31/12/2021, 106,96 % de l'enveloppe financière ont été préprogrammés, 70,03% programmés et 29,03% payés.

Madame CUNTIGH précise que le montant de la préprogrammation supérieur à l'enveloppe Leader est une volonté du GAL afin de pallier aux dossiers qui, soit n'aboutiront pas, ou dont le montant des dépenses engagées sera inférieur au prévisionnel.

Elle informe également que lors de l'intergal du 10/01/2022 faisant état de l'avancement de la programmation Leader 2014-2022 au 31/12/2021, le GAL Pays Vitryat fait partie du peloton de tête sur 15 Gals de la Région Champagne-ardenne concernant le nombre d'opérations et les montants engagés et dans la moyenne pour le nombre de dossiers payés.

Les perspectives 2022

- Poursuite du traitement des demandes de paiement et organisation/participation aux visites sur place pour contrôle,
- Poursuite de l'animation, accompagnement des porteurs et vérification de la complétude des dossiers,
- Organisation d'au moins 3 comités de programmation sur l'année (en fonction de la situation sanitaire),
- Lancement et suivi de l'évaluation LEADER 2014-2020,
- Poursuite de la Communication active sur le programme LEADER
- Préparation de la Candidature LEADER 2023-2027

- 2.1.2 CONTRACTUALISATION : PTRTE 2021-2026

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 10 à 12)

Madame CUNTIGH en charge de ce dossier poursuit.

Un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique est un outil transversal au service de la relance et de la reconquête des territoires. Il permet de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens. Les PTRTE déclinent localement les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans les territoires.

En 2021

ADEVA a participé à l'élaboration des 2 PTRTE du Vitryat.

- ⇒ Co animation avec la DDT 51 pour élaborer une stratégie territoriale à l'échelle de la 4CVS (Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx) et de la CCPBD (Communauté de communes Perthois Bocage et Der) et co-rédaction du PTRTE
- ⇒ Collaboration avec la Chargée de mission PTRTE A. REIGNIER CCVCD (Communauté de communes Vitry Champagne et Der) pour coordonner les stratégies territoriales et cibler les périmètres d'action

Les 2 PTRTE ont été signés en Décembre 2021

La stratégie territoriale de la CCVCD se résume de la façon suivante :

Pour « un Nouveau Système Ecologique Durable »



Et celle de 4CVS/CCPBD :

Pour « Faire rayonner entre Côtes de Champagne et Der un territoire du bien vivre en développant une mixité économique, patrimoniale et paysagère durable ».



La mise en œuvre : en 2022 sont prévues les actions suivantes

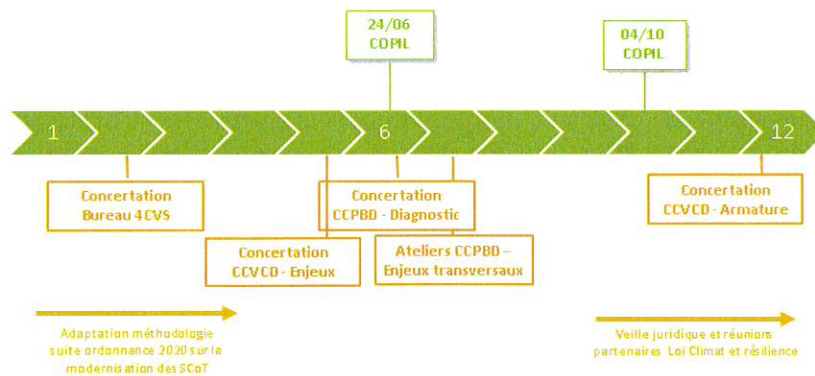
- ⇒ Mise en place de la gouvernance des PTRTE (COTECH, Comité Pacte)
- ⇒ Rédaction des fiches actions 2022-2023 et mise en place de groupes de travail
- ⇒ Suivi et accompagnement à la mise en œuvre des projets à engager en 2022
- ⇒ Définition du cadre d'évaluation et de suivi de la démarche au travers d'une grille d'indicateurs
- ⇒ Co-animation des groupes de travail, des COTECH et COPIL pour le PTRTE 4CVS/Perthois Bocage et Der

• 2.1.3 L'ÉLABORATION DU SCoT

(Voir document joint au compte-rendu « Présentation CS 25 02 2022 » pages 13 à 16)

Le Président FONTAINE laisse la parole à Mme CUNTIGH, également pilote de ce dossier, qui résume et schématise les actions engagées en 2021 pour l'établissement d'un diagnostic partagé Il s'agit de :

- ⇒ la finalisation et l'approbation des éléments de diagnostic avec la définition des enjeux transversaux: concertation des EPCI
- ⇒ La validation en Comité de Pilotage de la méthodologie adaptant le SCoT suite à l'ordonnance 2020 (PADD → Projet d'Aménagement Stratégique, Plan Actions en annexe...)
- ⇒ la phase d'élaboration du PAS a été initiée avec la définition des grandes orientations stratégiques (enjeux transversaux)
- ⇒ la veille juridique et la participation aux réunions concernant les enjeux de la Loi climat et résilience et l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dont le premier à devoir être compatible avec cet objectif est le SRADDET.



Les perspectives 2022

Concernant l'élaboration du SCoT, elles se résument à :

- ⇒ L'élaboration du PAS sur 2 thématiques socles
- ⇒ La concertation des Personnes Publiques Associées
- ⇒ La communication et la concertation des élus et du grand public (parcours découverte et Quizz)



Le Syndicat poursuivra également :

- ⇒ ses actions de suivi des schémas d'aménagement et documents d'urbanisme en tant que PPA
- ⇒ son implication à l'échelle régionale pour le suivi et la participation aux politiques d'aménagement.

A l'issue de cette présentation, le comité syndical engage une discussion sur la loi 3DS du 21/02/2022 et la mise en place de son calendrier dans la mesure où il contraint d'intégrer dans les documents d'urbanisme des objectifs de diminution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les élus sont unanimes pour dire qu'il faut être raisonnés et prudents quant à son application.

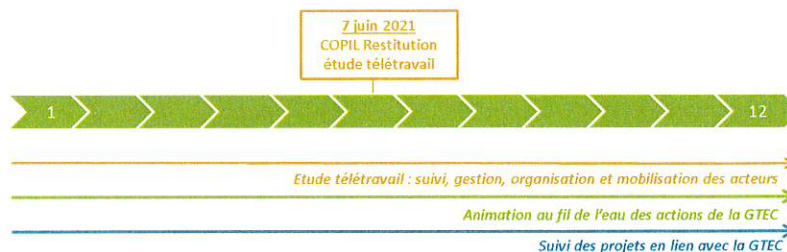
- **2.1.4 ECONOMIE EMPLOI : LA GTEC**

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 18 à 19)

Le Président FONTAINE invite Trecy NOIROT, Chargée de mission généraliste, à présenter les activités assurées durant l'année 2021 sur cette thématique. Il est précisé qu'un temps d'adaptation a été accordé à Mme NOIROT sachant qu'elle a pris ses fonctions à ADEVA fin Août 2021 en remplacement de Clément DELAPORTE qui a quitté son poste le 14/06/2021.

En 2021, ont donc eu lieu les actions suivantes :

- } COPIL de restitution de l'étude sur la pratique du télétravail
 - } Animation des actions de la GTEC au fil de l'eau
 - } Animation de l'observatoire territorial (action I)
 - } Mise à jour de la rubrique « Vivre au Pays » sur le site internet (action 1.1)
 - } Recherche d'éléments sur l'hébergement temporaire et rédaction du cahier des charges de l'étude (action 1.2)
 - } Suivi de l'étude sur la pratique du télétravail
 - } Accompagnement et suivi des projets relatifs à l'emploi et à la formation
- Comité Territorial de Développement des Compétences (CTDC), Mission Locale, Pôle Emploi, Sous-préfecture*



Les Perspectives 2022

- ⇒ Animation de la Commission « économie et emploi » qui aura lieu le 28/02/2022
- ⇒ Animation et mise en œuvre du plan d'actions résultant de l'étude télétravail
- ⇒ Lancement et suivi de l'étude sur l'hébergement des jeunes sur le Pays Vitryat
- ⇒ Accompagnement et suivi des projets relatifs à l'emploi et à la formation

- 2.1.5 ECONOMIE EMPLOI – LE GUICHET 1^{er} ACCUEIL
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» page 20 à 22)

Trecy NOIROT poursuit.

Après un rappel des différentes missions du guichet, les indicateurs de suivi font état de :

En 2021 :

▶ 20 porteurs reçus

Répartition des porteurs de projets selon le secteur en 2021



Dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprise, le Syndicat Mixte Adeva Pays Vitryat fait partie des acteurs de la création à l'échelle de la Région Grand Est. Ainsi, le/la chargé(e) de mission a participé aux divers projets et manifestations liés à ce thème.

- ⇒ Participation au réseau Be Est entreprendre Région Grand Est
- ⇒ Plusieurs réunions avec des partenaires : ADIE, Pôle emploi, Initiative marne, Synercoop...

A la question posée s'attachant de savoir combien de porteurs ont réellement créé leur entreprise sur les 20 rencontrés, il est répondu qu'ADEVA n'a pas la traçabilité de ces résultats sauf en se référant au site de l'INSEE. Mme LANIESSÉ, Responsable d'activité commerciale du Service Développement Commercial de l'Offre de Services à la CCI Marne en Champagne précise qu'elle pourra fournir cette information à ADEVA.

Les perspectives 2022 sont les suivantes :

- ⇒ Continuer à accueillir et répondre aux besoins des porteurs de projets
- ⇒ Participer aux réunions du réseau Be Est Entreprendre organisées et animées par la Région Grand Est
- ⇒ Participer aux actions et événements liés à deux projets dont nous sommes partenaires :
 - Pôle créa : Initiative Marne a répondu à l'AAP de la Région Grand Est pour créer un pôle de création pour entreprendre
 - Entreprendre en cœur de territoire : la CCVCD a répondu à l'AAP de la BPI France pour créer un espace d'accueil pour la création d'entreprise à Vitry-le-François

Il est précisé qu'afin d'éviter les redondances concernant ces 2 derniers projets liés à la création d'entreprises, les actions de chacun ont été clairement définies de manière à éviter les chevauchements.

- 2.1.6 LES SERVICES A LA POPULATION : LE PARCOURS DE LA PERSONNE AGÉE EN 2020
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 23 à 26)

Egalement en charge de cette thématique, Trecy NOIROT présente les activités menées durant l'année 2021 dans le cadre du plan d'actions « Parcours de la Personne âgée » soit :

- ⇒ Animation du groupe de travail « Maintien à domicile – Isolement »
- ⇒ Poursuite des actions de formation « les intervenants à domicile » :

3 formations ont été co-construites avec les partenaires.

Pour financer ces formations, l'Agence Régionale de Santé avait été sollicitée et un financement avait été accordé au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat.

Une première formation a débuté à l'automne 2020 avant d'être partiellement reportée en 2021 pour des raisons sanitaires. Les autres formations ont été réalisées en janvier et septembre 2021. Au total, les formations ont cumulé 39 participants très satisfaits d'y avoir participé.

Il est souligné la difficulté d'identifier les intervenants à domicile, à contrario ces formations pour être efficaces se déroulent avec de petits groupes.

⇒ Accompagnement des différents projets relatifs au vieillissement de la population



Les perspectives 2022

- ⇒ Réaliser une action de sensibilisation auprès des élus avec le CLIC et la MAIA sur les difficultés liées au vieillissement de la population
- ⇒ Renouveler l’action de sensibilisation à destination des agents d’accueil
- ⇒ Proposer une conférence sur le syndrome de Diogène à destination des professionnels de santé, des aidants, des intervenants à domicile
- ⇒ Mener des actions de communication et d’information auprès des personnes âgées relatifs au bien vieillir (ex : *les directives anticipées...*)
- ⇒ Poursuivre la réflexion sur la mise en place d’un Relais Assistants de Vie (RAV) sur le Pays Vitryat
- ⇒ Poursuite du suivi et l’accompagnement de projets divers relatifs au vieillissement (CPTS avec l’outil Parcéo, logiciel pour les professionnels permettant de tracer les interventions faites chaque jour auprès de chaque patient, expérimentation sur le bien vieillir...)

Le Président invite les communautés de communes et les commune intéressées à se rapprocher de Treçy NOIROT .



- **2.1.7 SERVICES A LA POPULATION : THEMATIQUE SANTÉ**
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 27 à 28)

Treçy NOIROT présente les actions menées en 2021 :

- ⇒ Soutien de la CPTS dans la campagne de vaccination du Pays Vitryat (organisation des réunions de suivi hebdomadaire CPTS/élus...)
- ⇒ Suivi des actions partenaires en matière de santé (ARS, CLS, CPTS...)

Les perspectives 2022

- ⇒ Poursuite du partenariat avec la CPTS
- ⇒ Suivi des actions partenaires en matière de santé (ARS, CLS, CPTS,...)
- ⇒ Accompagnement des projets relatifs à la santé.

Annaïg CUNTIGH précise qu’il s’agit des communes de Sainte Marie du Lac, Sermaize-les-bains et Loisy-sur-Marne.

- **2.1.8 LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE GAIH**
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» page 29 à 36)

Le Président Daniel FONTAINE donne la parole à Laetitia De MIANVILLE, Chargée de mission Circuit de proximité et Transition Energétique » qui commence son exposé par les évolutions de GAI AH.

Programme SARE depuis le 1^{er} janvier 2021 : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

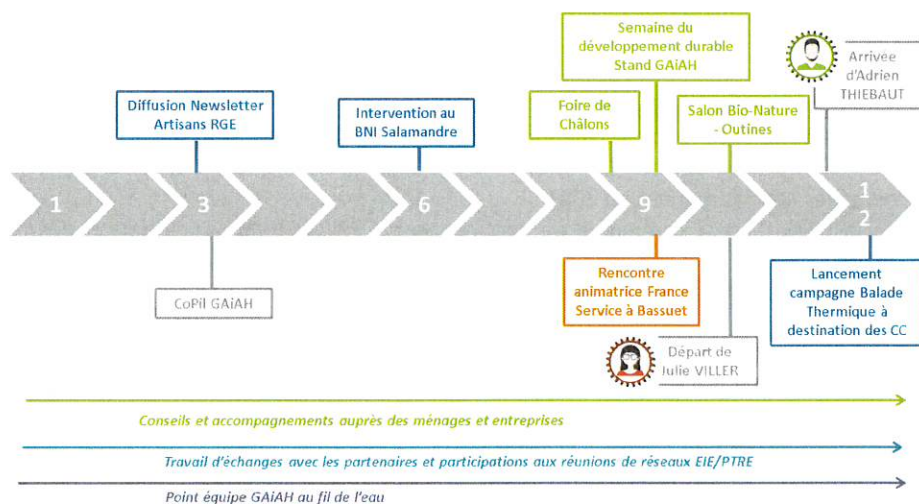
- ⇒ Financement de services (=actes) et non un financement de poste.
- ⇒ Programme sur 3 ans
- 3 volets principaux :
- ⇒ Particuliers : conseils + accompagnement dans les travaux
- ⇒ Animation : pour ménages, petit tertiaire privé, professionnels
- ⇒ Petit tertiaire privé : conseils

Les objectifs du programme SARE sur 3 ans :

		Nombre d'actes sur 3 ans
Information, conseil, accompagnement des ménages	Information de 1 ^{er} niveau	1 000
	Conseil personnalisé au ménage	200
	Accompagnement des ménages, évaluation énergétique MI	45
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, communication, animation : des ménages, du petit tertiaire, des professionnels de la rénovation	
Conseil au petit tertiaire privé	Information de 1 ^{er} niveau	45
	Conseil aux entreprises	15

Les réalisations 2021

	GAI AH 2018-2020		GAI AH programme SARE 2021
Contact :	217	Actes :	313
Fiches contact :	187	Répartition actes :	A 1 : 173 A 2 : 136 B 1 : 2 B 2 : 2
Répartition territoire :	CCPBD : 31 CCVCD : 125 4CVS : 25 Hors territoires : 5	Répartition territoire :	CCPBD : 26 CCVCD : 217 4CVS : 57 Hors territoires : 13
Part de la population des CC :	CCPBD : 0,53% CCVCD : 0,51% 4CVS : 0,21%	Part de la population des CC :	CCPBD : 0,45% CCVCD : 0,88% 4CVS : 0,47%



Les perspectives 2022

- ⇒ Les actions en cours pour le 1^{er} semestre 2022 concernent les balades thermiques dans les villages dont l'objectif est de
 - sensibiliser les ménages et les élus à la rénovation énergétique

- avec une campagne de communication à destination des Communautés de communes (CC) afin de recenser les communes intéressées par les démarches : objectif 3 visites par CC

Le point sur les balades réalisées : elles concernent :

- ⇒ Jussecourt-Minecourt, le 16/02/2022 : 6 participants
- ⇒ Reims-la-Brulée, le 17/02/2022 : 12 participants

Le point sur les balades réalisées : elles concernent :

- ⇒ Merlaut, le 28/02/2022
- ⇒ Vanault-les-Dames, le 8/03/2022
- ⇒ Moncetz-l'Abbaye, le 9/03/2022
- ⇒ Favresse, le 10/03/2022

Laetitia de MIANVILLE précise que cette action fonctionne bien. Tout d'abord il y a une visite de pré-repérage dans le village par les techniciens GAIAH puis lorsque les maires ont fait l'information à leurs administrés, se déroule la balade thermique en elle-même afin de sensibiliser les présents à l'isolation et aux économies d'énergie.

Le comité syndical entame une discussion concernant l'organisation des balades thermiques car certains élus souhaiteraient qu'elles prennent la forme de « balades thermiques personnalisées » en analysant les maisons des participants.

⇒ Les actions à venir

- Campagne de communication à destination du petit tertiaire privé :

- Communication à construire avec les chambres consulaires et les UCIA pour un ciblage précis.

- Une fois les 2 OPAH du territoire relancées, échanges avec le(s) prestataire(s) retenu(s) pour une bonne articulation GAIAH/OPAH

- Campagne de communication à destination des élus du Pays Vitryat pour relais d'information

• 2.1.9 LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU PAYS VITRYAT

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 37 à 43)

Laetitia De MIANVILLE rappelle que le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der sont co-porteurs du Projet Alimentaire Territorial dont le but est de :

- Développer l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective hors domicile et plus particulièrement de la restauration scolaire
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation alimentaire
- Soutenir l'activité agricole afin qu'elle soit capable de répondre aux besoins de la restauration collective, et plus largement aux consommateurs du territoire à plus long terme
- Renforcer et créer des partenariats pour développer à court terme un PAT à l'échelle du Pays Vitryat

Le PAT du Pays Vitryat doit prendre en considération la loi EGALIM :

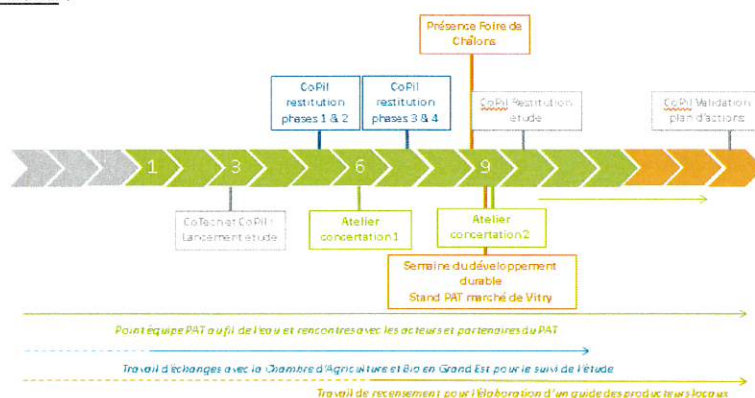


Et se décline sur 3 ans :

Un programme pluriannuel – 3 ans



Les actions menées en 2021 :



La première action menée en 2021 est la réalisation d'un diagnostic alimentaire territorial relatif d'une part aux besoins de la restauration hors domicile et d'autre part à l'offre en produits agricoles locaux. Le prestataire qui a été retenu est la Chambre d'Agriculture de la Marne qui avait répondu en partenariat avec l'association Bio en Grand Est.

Le diagnostic a identifié les enjeux agricoles, par filière et fait ressortir les conclusions suivantes :

- Filière grandes cultures et oléo-protéagineux : prédominance d'un modèle agro-industriel mais avec des opportunités à saisir.
- Filière légumière : la production actuelle de légumes (hors pommes de terre) n'est pas suffisante pour le Pays Vitryat.
- Filière Fruits : peu développée et peu diversifiée.
- Filière Viande : une filière fragile malgré des opérateurs en place historiques et un intérêt grandissant des consommateurs pour de la viande locale.
- Filière Lait: une production exclusive de lait sans transformation et produits dérivés.
- Filière Poules pondeuses : une production essentiellement exportée hors du territoire.

Les perspectives 2022

- ⇒ Un prochain comité de pilotage aura lieu le 14 mars 2022 pour :
 - Présenter les enjeux par filière et durant lequel le comité de pilotage devra se positionner sur le plan d'actions à adopter.
- ⇒ La Mise en œuvre en parallèles des actions :
- ⇒ La Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ⇒ La Promotion et valorisation des produits agricoles locaux auprès d'un public scolaire.
- ⇒ Les Tests d'introduction de produits locaux en restauration collective scolaire.

Le Comité Syndical s'interroge. Comment faire coïncider production et consommation locale ? Comment organiser les réseaux ? Le PAT va justement servir à faire des préconisations pour structurer les filières et coordonner l'ensemble des partenaires.

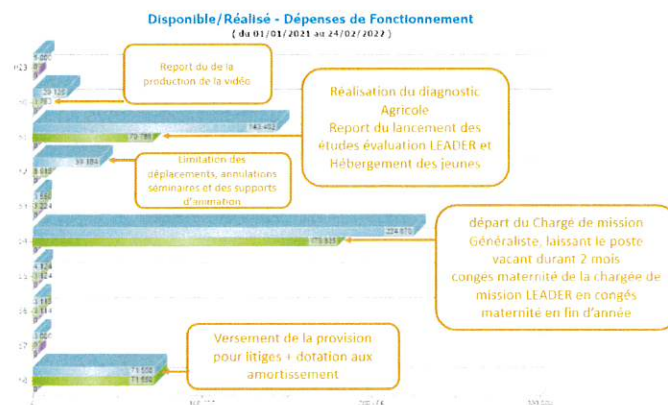
Comme préconisé durant cette discussion, le Conseil Départemental sera également consulté dans ce cadre.

- **2.2 BILAN FINANCIER PROVISoire 2021**

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 44 à 50)

Le Président FONTAINE demande à Mme CUNTIGH, directrice d'ADEVA, de commenter les graphiques relatifs aux recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.

- **2.2.1 EXERCICE BUDGETAIRE 2021 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



Le montant des dépenses en 2021 pour la section de fonctionnement s'élève à 344 315.50 €.

La majorité des dépenses de fonctionnement (Chapitre 64) est dédiée aux charges de personnel .

La sous-réalisation des dépenses de rémunération s'explique en partie par le départ de Clément DELAPORTE, Chargé de mission Généraliste, laissant le poste vacant durant 2 mois et au départ en congés de maternité en fin d'année de la Chargée de mission Leader. De plus, compte tenu du contexte sanitaire l'accueil de stagiaires n'a pu être réalisé ; Le deuxième poste de dépenses prédominant concerne les services extérieurs (chapitre 61). Elles regroupent l'ensemble des frais de structure, de formation et de séminaires.

Là encore la crise sanitaire a entraîné une sous réalisation liée :

- Aux difficultés d'organisation des formations sur le rôle des intervenants. Ces formations ne peuvent être organisées en visioconférence et sont donc repoussées en 2022.
- Aux retards de lancement des études concernant l'Hébergement des jeunes travailleurs (dû au changement de chargé de mission) et de l'évaluation LEADER (attente du cahier des charges de la Région Grand Est et mise en œuvre du groupement de commande).

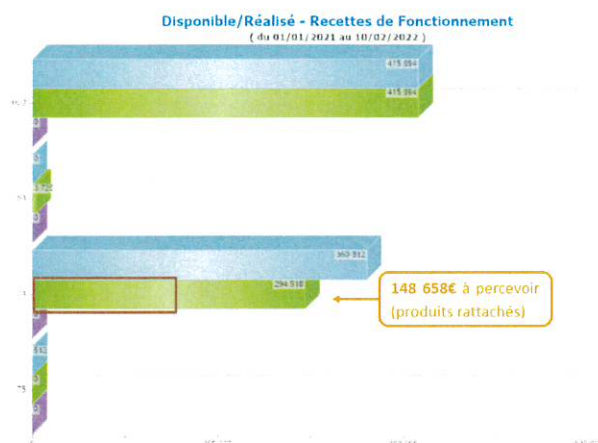
Par contre le diagnostic du « Projet Alimentaire Territorial » a pu être finalisé pour une dépense de 47 520€.

Concernant le chapitre 62, autres services extérieurs, la limitation des déplacements, l'annulation des séminaires et autres réunions expliquent la sous-réalisation.

Concernant les charges d'achats et variation des stocks (chapitre 60), là encore la sous-réalisation s'explique par le fait qu'il a été impossible de finaliser la vidéo promotionnelle (prises de vues prévues lors d'évènements annulés, port du masque...) prévue et la baisse des dépenses en fournitures suite à la mise en place du télétravail

Suite à la délibération de constitution d'une provision pour litiges (chapitre 68), un versement de 65 000 € a été effectué à la Trésorerie Publique. Enfin, les opérations d'ordre se limitent aux dotations aux amortissements pour un montant de 6 550.80€. Cela correspond aux amortissements des logiciels GEO (SIG, AGEDI) et des licences Pack Office.

- 2.2.2 EXERCICE BUDGETAIRE 2021 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement présentent le report de résultat de l'année 2020, et au chapitre 24 les dotations et participations constituées principalement par les cotisations des 3 EPCI du pays vitryat, le soutien à l'ingénierie territoriale financée par la REGION Grand-Est et les produits rattachés soit les subventions à percevoir.

- 2.2.3 EXERCICE BUDGETAIRE 2021 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



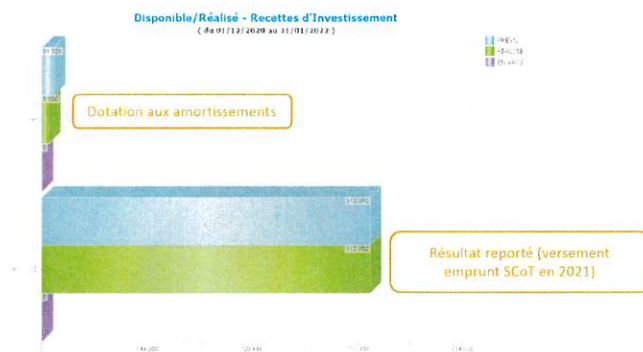
Le montant des dépenses en 2021 pour la section d'investissement s'élève à 39 854.06 €.

La majorité des dépenses d'investissement concerne l'étude d'élaboration du SCoT. Malgré un contexte sanitaire peu favorable à la concertation, la phase de diagnostic a pu être finalisée.

Les autres dépenses d'investissement correspondent :

- Au remboursement du capital de l'emprunt pour financer le SCoT
- Au renouvellement partiel du parc informatique (2 postes).

2.2.4 EXERCICE BUDGETAIRE 2021 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



En 2021, les recettes d'investissement perçues se limitent au report du résultat 2020 et aux dotations aux amortissements.

- 2.2.5 BALANCE GENERALE 2021

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» pages 49 à 50)

Le Président FONTAINE commente la balance générale.

Section de Fonctionnement				
	Budget Primitif	Budget Suppl.	DM	Réalisé
Dépenses	518 010.80	0.00	0.00	344 315.50
Recettes	361 324.33	0.00	0.00	298 245.05
Dépenses 002	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 002	415 694.55	0.00	0.00	415 694.55
	259 008.08	0.00	0.00	369 624.10

Section d'Investissement				
	Budget Primitif	Budget Suppl.	DM	Réalisé
Dépenses	172 856.19	0.00	0.00	39 854.06
Recettes	76 550.80	0.00	-65 000.00	6 550.80
Dépenses 001	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 001	312 092.19	0.00	0.00	312 092.19
	215 786.80	0.00	-65 000.00	278 788.93
	474 794.88	0.00	-65 000.00	648 413.03

Report de l'excédent 2020

Modification du régime de provision (semi budgétaire)

Elle présente un résultat excédentaire de 648 413.03 €.

Cet excédent provient notamment :

- Du versement de l'intégralité de l'emprunt dédié au SCoT en 2020 soit 320 000€ alors que seuls 110 017.80 € ont été réalisés,
- Des produits rattachés s'élevant à 148 658 € correspondant aux subventions attribuées mais non versées. Les rattachements de produits comprennent des subventions n-1, n-2 et n-3.

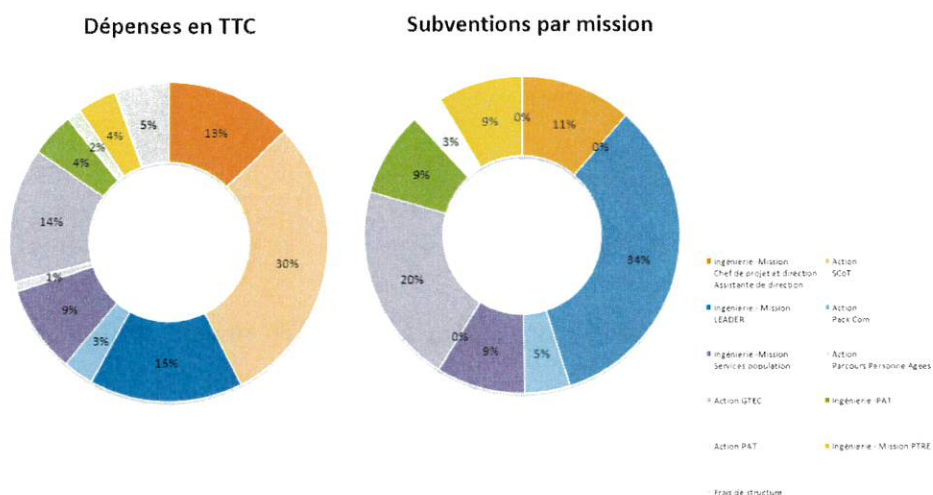
Le résultat excédentaire de fonctionnement sécurise l'activité du Syndicat. Il constitue un fonds de roulement nécessaire pour assurer le financement de l'ingénierie en attendant le versement des produits rattachés et le versement de l'échéance annuelle du remboursement d'emprunt (SCoT) sans impacter les missions.

L'excédent d'investissement constitué majoritairement de l'emprunt permettra le paiement de l'intégralité de l'étude d'élaboration du SCoT dont l'approbation est prévue en 2024.

Le financement du SCoT et l'emprunt portent à réflexion. Il est évoqué la possibilité de rembourser par anticipation l'emprunt ou pourquoi pas se diriger vers un placement financier pour couvrir une partie des frais financiers engendrés. Cela constitue une réflexion à approfondir

2.3 LES ORIENTATIONS PROVISOIRES POUR 2022 – DELIB DE 2022_001

- 2.3.1 BUDGET PREVISIONNEL 2021 – DEPENSES ET SUBVENTIONS PAR MISSION
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022» page 51)



Comme l'année dernière, l'action SCoT est prédominante en dépenses tandis les principales sources de financement reviennent aux missions suivantes :

- ingénierie – Mission Leader à hauteur de 34%
- et ingénierie-Mission Chef de projet et Direction.

- 2.3.2 BALANCE GENERALE PREVISIONNELLE 2020 – DELIB DE 2021_005
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25 02 2022 page 52)

Le Président FONTAINE présente la balance générale prévisionnelle 2021 à laquelle il apporte les précisions suivantes :

	Dépenses cumulées		Recettes cumulées		Résultat 2022	Report à nouveau	Résultat prévisionnel		
Fonctionnement	518 011 €	344 315€	406 675 €	361 324 €	298 245 €	354 655 €	-52 020 €	369 624 €	317 604 €
Investissement	172 856 €	39 854 €	131 497 €	76 551 €	6 551 €	7 131 €	-124 366 €	278 789 €	154 423 €
Total	690 867 €	384 169 €	538 172 €	437 875 €	304 796 €	361 786 €	-176 386 €	648 413 €	472 027 €

La balance générale présente un résultat déficitaire pour l'exercice 2022 si l'on ne prend pas en compte le report de l'excédent de l'exercice 2021. Celui-ci permettra de combler ce déficit.

Il faudra être vigilant à conserver pour les prochains exercices un fonds de roulement suffisant car le résultat intègre les produits rattachés, la provision pour risque ainsi que l'emprunt versé pour le financement du SCoT.

Il est envisagé de maintenir une cotisation par habitant identique à 2016 soit à 4.00€/habitant.

DELIB DE 2022 001 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 - DE 2022 001

Le Président expose :

Pour asseoir la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales, la loi NOTRe du 7 Août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'Orientation Budgétaire.

Préalablement à la tenue du débat d'Orientation Budgétaire, l'exécutif du Syndicat Mixte doit transmettre un Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres de l'assemblée délibérante.

Le ROB constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif.

Ce rapport doit donner lieu à un débat acté par délibération.

VU l'article 107 de la loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU les articles 2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités d'adoption du budget,
VU le Décret n° 2016841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant, la volonté du pouvoir exécutif de fournir l'ensemble des éléments assurant un débat d'orientation budgétaire transparent et responsable, le Président propose au Comité Syndical :

- DE PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021-2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires tel qu'annexé à la présente délibération.**

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 ADHESION AUX DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS REGIONALES ET NATIONALES (ANPP, CITOYENS ET TERRITOIRES, FEDESCoT, AMM)

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 25022022» page 53)

- **3.1.1 Adhésion et désignation des représentants à l'ANPP et Citoyens et Territoires – DELIB DE 2022 002**

Le Président FONTAINE expose :

Citoyens et Territoires Grand Est est un réseau créé en 1994 et renouvelé à l'échelle du Grand Est en 2016, qui rassemble des territoires, des responsables associatifs, socio-économiques et des personnes ressources dans le but de renforcer la dynamique du développement des territoires dans le Grand Est.

Les missions de l'association sont multiples :

- Centre de ressources : connaissance du terrain, recueil d'expériences locales innovantes, enquêtes, études, actualité des territoires, ...
- Acteur de la formation et de l'accompagnement : projet de territoire, fusion des intercommunalités, médiation territoriale / gouvernance / démocratie locale, communes nouvelles, fonds européens, transition écologique, ...
- Animation d'un réseau : rencontres, débats, sensibilisation sur des sujets multiples ayant trait aux territoires, écoute des besoins locaux. Animation de réseaux de professionnels (Pays / PETR, GAL, DSU) et d'élus (présidents de Pays / PETR).
- Force de propositions : remontée des besoins et des suggestions des territoires auprès des pouvoirs publics dans un souci de développement équilibré des territoires (exemple : préparation des fonds UE, CPER, SRDEII, etc.).

L'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) a été créée en 1997. Elle joue un rôle d'appui concernant l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Auparavant, les cotisations à ces 2 associations étaient distinctes. Depuis 2019, elles ont décidé de s'associer en créant une adhésion commune.

Pour l'ensemble de ces thématiques, le Syndicat peut bénéficier de la force du réseau de Citoyens et Territoires et de l'ANPP et participer aux activités et rencontres mises en œuvre pour ses membres.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, il est proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00 € correspondant à la double adhésion ;
- De désigner un représentant élu du Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

☞ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2022 et l'acquittement de la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00€ correspondant à la double adhésion ;**
- **la désignation de Mme Pascale CHEVALLOT pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de ces 2 instances,**
- **et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

- **3.1.2 Adhésion et désignation d'un délégué à l'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARNE (AMM) – DELIB DE 2022 003**

Le Président FONTAINE expose :

L'Association des Maires de la Marne (AMM) soutient et accompagne activement les décideurs locaux en leur offrant une gamme élargie de services et de prestations se déclinant en 5 missions :

- Délivrer des conseils juridiques personnalisés
- Diffuser une information ciblée
- Dispenser des formations concrètes
- Animer des échanges professionnels
- Exprimer des positions concertées auprès des pouvoirs publics

Leur expertise se veut complémentaire à l'ingénierie territoriale que ce soit pour l'accompagnement des porteurs de projet ou la réalisation des projets portés par le syndicat mixte.

Considérant l'intérêt de la coopération entre l'Association des Maires de la Marne et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, il est proposé au Comité Syndical :

- ✓ l'Adhésion du Syndicat Mixte à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,
- ✓ de désigner Monsieur/Madame en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- ✓ et d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

☞ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical valide à l'unanimité :**

- **l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,**
- **la désignation Monsieur Daniel FONTAINE en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

• **3.1.3 Adhésion à la Fédération LEADER – DELIB DE 2022 004**

Le Président FONTAINE expose :

Créée en 1997, à l'initiative de différents Groupes d'Action Locale, la Fédération LEADER France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Grâce aux actions et nombreux adhérents, la Fédération est un partenaire reconnu et écouté. Ses initiatives, motions, expressions publiques sont désormais davantage prises en compte. Les rencontres avec les cabinets des ministères et les auditions avec les parlementaires français et européens, les sollicitations d'organismes divers en lien avec la ruralité, les invitations à participer à des congrès d'autres réseaux, des articles de presse plus nombreux sont autant de signes forts.

Les spécificités du programme qui font la valeur ajoutée de LEADER, les difficultés dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2020, la nécessaire présence dans les réseaux pour rendre visible et audible l'esprit et l'approche LEADER nécessitent un réseau des GAL spécifique, spécialisé, engagé et indépendant.

Les 4 priorités de LEADER France sont les suivantes :

- Consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche LEADER,
- Représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés,
- Accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques,
- Défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

La cotisation pour l'année 2022 s'élève à 650€.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte à rejoindre LEADER France pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents,

Si le comité approuve l'adhésion d'ADEVA à LEADER France, le représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération sera le Président du Comité de Programmation LEADER.

Considérant l'intérêt de la mise en réseau des structures porteuses des GAL et les outils mis à disposition par LEADER France, il est proposé au Comité Syndical :

✓ l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,

✓ de désigner le Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France.

✓ et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

☞ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical valide à l'unanimité :**

- **l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2022 et l'acquiescement de la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,**
- **la désignation du Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France.**
- **et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

3.2 ACHAT NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

Le Président Daniel FONTAINE informe le Comité Syndical de l'acquisition prochaine d'un nouveau photocopieur, le contrat de location de celui utilisé aujourd'hui arrivant à expiration fin de ce mois. Il précise que la proposition commerciale reçue propose un tarif plus attractif que celui en cours pour un matériel plus performant.

3.4 REMPLACEMENT D'ANNAÏG CUNTIGH Directrice du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat

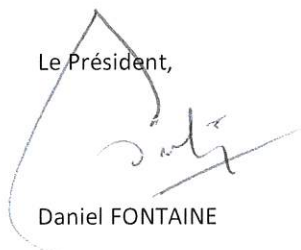
Le Président Daniel FONTAINE informe que dans le cadre du recrutement pour remplacer Annaïg CUNTIGH qui doit quitter prochainement son poste de Directrice d'ADEVA, un candidat a été retenu à l'avis unanime du jury de recrutement qui s'est tenu le 17 février après-midi. Bien qu'il n'aura pas encore pris ses fonctions, celui-ci sera présent au prochain Comité syndical.

3.5 DATE DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL

Le Président Daniel FONTAINE informe le Comité Syndical que la prochaine réunion est prévue le Mardi 29 Mars 2022 à 9h30. Le lieu n'est pas encore connu.

Personne ne demandant plus la parole, le Président FONTAINE lève la séance à 11h10.

Le Président,



Daniel FONTAINE

ADEVA - Pays Vitryat
Centre d'affaires « La Fabrique »
6 Bis, avenue de la République
51300 VITRY LE FRANÇOIS
Tél. 03 26 62 10 69 - Fax 03 26 62 10 62

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Louis ROYER

Sont joints à ce compte-rendu :

La présentation faite lors de comité syndical

Le Rapport d'Orientation Budgétaire